

RESOLUTION N° 12

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC),
réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du projet de Directive portant mise en œuvre de la
Recommandation 2 du GAFI.

1. Approuve le projet de Directive portant mise en œuvre de la Recommandation 2
du GAFI ;
2. Prescrit au Secrétaire Permanent d'en saisir le Comité Ministériel.

Le Président en exercice

 
Henri Marie DONDRA